

CORBIÈRES DECLARATION DE TRANSACTION VRAC * ou d'EXPEDITION EN VRAC HORS DU TERRITOIRE NATIONAL *

DTV-V7-30/11/2021

* Barrer la mention inutile

AOC Concernée	Millésime	 Couleui Rosé	Blanc	Volume en Hectolitres	Contenants d'origine N° cuve(s) ou nombre de fûts	Nom et adresse de l'acheteur	Date de retiraison prévue
					ou nombre de rats		prevue

Cette déclaration doit être adressée à Bureau Véritas Certification

Pour une transaction vrac : Dès la signature du contrat ou dans les 5 jours ouvrés suivant la signature ; au plus tard 10 jours ouvrés avant la retiraison Pour une expédition hors territoire : au plus tard 10 jours ouvrés avant l'expédition

Fait le : BUREAU VERITAS CERTIFICATION Signature : ZA de Champgrand - 26270 -LORIOL

Fax: 04.75.85.62.12

Mail: declarations.agro@bureauveritas.com